

SUPERIOR COURT

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

No: 500-11-041322-112

DATE: September 15, 2011

PRESENT : THE HONOURABLE JUSTICE CHANTAL CORRIVEAU, J.S.C.

IN THE MATTER OF THE RECEIVERSHIP OF:

GEORGES MARCIANO

Debtor

and

PRICEWATERHOUSECOOPERS INC.

Interim Receiver / Petitioner

ORDER

(Issuance of a search warrant and the authorization to seize property of the Debtor)

- [1] **CONSIDERING** the Petitioner's *Motion to obtain the issuance of a search warrant and the authorization to seize the property of the bankrupt* dated September 13, 2011 (the "Motion"), the exhibits thereto and the Affidavits of Bradley E. Brook and Christian Bourque filed in support thereof;
- [2] **CONSIDERING** the representations of the counsel for the Petitioner;
- [3] **CONSIDERING** section 189 of the *Bankruptcy and Insolvency Act*;

FOR THESE REASONS THE COURT:

- [4] **GRANTS** the present *Motion to obtain the issuance of a search warrant and the authorization to seize the property of the Debtor*;

- [5] **ORDERS** that the time for service of this Motion is abridged so that the Motion is properly presentable today and dispense with further service thereof;
- [6] **DECLARES** that in light of the circumstances further described in this Motion, said Motion can be presented *ex parte*;
- [7] **ISSUES** a warrant authorizing the Petitioner, PWC, as Interim Receiver ("Interim Receiver"), to enter and search the following premises:
 - a) Marciano's residence located at 262, St-Jacques Street West, Penthouse 2, in Montréal;
 - b) Marciano's office located at 507, Place d'Armes, suite 950 in Montréal as well as the adjoining suites numbered 960 and 970;
 - c) the parking lot located at 81, De Brosses in Montréal;
 - d) the whole building located at 262, St-Jacques Street West in Montréal;
- [8] **AUTHORIZES** the Interim Receiver, to seize any of Marciano's property it may see fit, including the following immovables as further described:
 - a) « La fraction de l'immeuble détenu en copropriété divisé ayant front sur la rue Saint-Jacques, en la ville de Montréal, province de Québec, comprenant :
 - La partie privative (unité résidentielle) connue et désignée comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS QUATRE CENT DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SEPT (3 412 757) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
 - La quote part afférente à ladite partie privative dans la partie commune et connue et désignée comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS QUATRE CENT DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SIX (3 412 756) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le tout tel qu'établi à la déclaration de copropriété publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 061 075.

Avec la bâtie dessus érigée portant le numéro 262, Saint-Jacques, Montréal, province de Québec H2Y 1N1 .»

- b) « Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Paul est dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme composé du lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (1 181 819) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec les bâties dessus érigées notamment celle portant le numéro **320, rue Notre-Dame Est, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1C7.** »
- c) « Un certain emplacement ayant front sur la Place d'Armes dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme composé du lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT QUARANTE-ET-UN (1 180 941) et de la moitié indivise (1/2) du lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF (1 180 939) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtie dessus érigée portant le numéro **501-507, Place d'Armes, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 2W8.** »
- d) « Un certain emplacement situé sur la Place Jacques Cartier, dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT (1 181 638) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtie dessus érigée portant les numéros **444-454 Place Jacques Cartier, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 3C3.** »
- e) « Un certain emplacement situé sur la rue Saint-Paul est dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme composé du lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT ONZE (1 181 811) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtie de cinq étages dessus érigée portant les numéros **281 et 295 rue Saint Paul est, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1H1.** »
- f) « Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Paul est dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme composé du lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT QUATRE (1 181 904) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtie de cinq étages dessus érigée portant les numéros **262 et 264 rue Saint Paul est, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1G9.** »
- g) « Un certain emplacement situé sur la Place Jacques Cartier, dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE

SIX CENT QUARANTE (1 181 640) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâisse dessus érigée portant les numéros **438 à 442 Place Jacques Cartier, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 3B3.** »

- h) « Un certain emplacement ayant front sur la rue Notre-Dame ouest dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant les lots numéros UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT (1 180 958) et TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (3 244 687) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec l'immeuble ci-dessus érigé portant l'adresse **11 – 21, rue Notre-Dame ouest, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1S5.** »
- i) « Un certain emplacement situé sur la rue de la Commune Ouest, dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (1 181 271) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec l'immeuble dessus érigé portant les numéros **109, 111, 115, 117 et 119, rue de la Commune Ouest et 115, rue de la Capitale, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 2C7.** »
- j) « Un certain emplacement situé sur la rue de la Commune Ouest, dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS (1 181 263) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâisse dessus érigée portant le numéro **133, rue de la Commune Ouest, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 2C7.** »
- k) « Un certain emplacement situé sur la rue Notre-Dame ouest dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT QUATORZE (1 180 794) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec l'immeuble ci-dessus érigé portant Les numéros **200-212, rue Notre-Dame ouest, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1T3.** »
- l) « La fraction de l'immeuble détenu en copropriété divise situé dans la Ville de Montréal (Arrondissement Ville-Marie) comprenant :
 - La partie privative connue et désignée comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE

SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (1 181 788) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à l'appartement dont l'adresse est le **428 Place Jacques Cartier, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 3B3**;

- La quote part afférente à ladite partie privative dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots numéros UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-NEUF (1 285 169), UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-DIX (1 285 170) et UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-ET-ONZE (1 285 171) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

Le tout tel qu'établi à la déclaration de copropriété publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 913 667 telle qu'amendée aux termes de l'acte publié à Montréal sous le numéro 5 242 571 .»

- m) « Un certain emplacement situé sur la rue Notre-Dame ouest dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX (1 180 946) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec l'immeuble ci-dessus érigé portant le numéro **60 rue Notre-Dame ouest, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1S6.** »
- n) « Un certain emplacement situé sur la rue Notre-Dame ouest dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENT QUARANTE-SEPT (1 180 947) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec les bâties ci-dessus érigées notamment celle portant les numéros **54 et 56 rue Notre-Dame ouest, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1S6.** »
- o) « Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Jacques ouest dans la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE SIX CENT TRENTÉ-SEPT (1 180 637) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec l'immeuble ci-dessus érigé portant les adresses **249-251, rue Saint-Jacques, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 1M6.** »

p) « La fraction de l'immeuble détenu en copropriété divise situé dans la Ville de Montréal (Arrondissement Ville-Marie) comprenant :

- La partie privative connue et désignée comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT (1 181 787) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à l'appartement dont l'adresse est le **422 Place Jacques Cartier, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 3B3**;
- La quote part afférente à ladite partie privative dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots numéros UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-NEUF (1 285 169), UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-DIX (1 285 170) et UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-ET-ONZE (1 285 171) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

Le tout tel qu'établi à la déclaration de copropriété publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 913 667 telle qu'amendée aux termes de l'acte publié à Montréal sous le numéro 5 242 571 .»

q) « La fraction de l'immeuble détenu en copropriété divise situé dans la Ville de Montréal (Arrondissement Ville-Marie) comprenant :

- La partie privative connue et désignée comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF (1 181 789) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à l'appartement dont l'adresse est le **424 Place Jacques Cartier, Ville de Montréal, province de Québec H2Y 3B3**;
- La quote part afférente à ladite partie privative dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots numéros UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-NEUF (1 285 169), UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-DIX (1 285 170) et UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-ET-ONZE

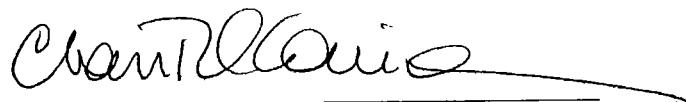
(1 285 171) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

Le tout tel qu'établi à la déclaration de copropriété publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 913 667 telle qu'amendée aux termes de l'acte publié à Montréal sous le numéro 5 242 571 .»

- r) Five (5) parking spaces registered under the name of Georges Marciano and located at 81, De Bressoles, Montréal.
- [9] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to proceed to an advance registration of his rights against the title of the eighteen (18) immovables listed above;
- [10] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to seize any movables that belong or could have been under the control of Marciano and that are currently located inside of any immovables described above and any of the immovable for which a specific authorization of search has been granted;
- [11] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to seize any movables located in the immovables listed above and that belong to any of Marciano, Chloe M ULC, 1305066 Alberta ULC or CKSM Family Trust;
- [12] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to seize the following bank accounts opened in the names of Chloe M ULC and 1305066 Alberta ULC :
 - Royal Bank of Canada, #04809-1000165 (CAD);
 - Royal Bank of Canada, #04809-4500054 (USD);
 - Royal Bank of Canada, #04809-5000153 (CAD);
 - Royal Bank of Canada, #37561182 (CAD);
 - Royal Bank of Canada, #04809-4001277 (USD);
 - Royal Bank of Canada, #04809-1000181 (CAD);
 - Royal Bank of Canada, #04809-1000041 (CAD);
 - Canadian Imperial Bank of Commerce, #98-88217 (CAD);
 - Canadian Imperial Bank of Commerce, #11-46912 (CAD);as well as any other account opened at the Royal Bank of Canada or the Canadian Imperial Bank of Commerce in the names of Georges Marciano, Chloe M ULC, 1305066 Alberta ULC, the CKSM Family Trust, 9204-7570 Québec Inc., 9211-9882 Québec Inc. or 9213-4568 Québec Inc.;
- [13] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to seize the amounts held in trust by Mtre Marc Rubin or the law firm De Grandpré Chait LLP, on behalf of Marciano, Chloe M ULC, 1305066 Alberta ULC, CKSM Family Trust , 9204-7570 Québec Inc., 9211-9882 Québec Inc. or 9213-4568 Québec Inc.;

- [14] **AUTHORIZES** the Interim Receiver, its representatives and/or agents to open any desk, trunk, storage cabinet, safe and/or any other storage unit, to search same and to gather any relevant information to the property of the debtor;
- [15] **AUTHORIZES** the Interim Receiver, its representatives and/or agents to be present on the premises that will be searched during the search and seize process;
- [16] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to remove any assets that will have been seized and that he will see fit to remove and entrust to any person he may see fit;
- [17] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to use force if ever necessary inasmuch as the Interim Receiver is accompanied by a peace officer.
- [18] **AUTHORIZES** the Interim Receiver to seize any documents or media permitting the storage of information, whether electronic or otherwise, which may contain information permitting the identification or location of the debtor's assets;
- [19] **ORDERS** the provisional execution of the order to be rendered on the present Motion notwithstanding appeal and bankruptcy;
- [20] **THE WHOLE** with costs against the mass of creditors.

Montréal, September 15, 2011



CHANTAL CORRIVEAU, J.S.C.

Mtre Bernard Boucher
Mtre Patrick Kergin
Blake, Cassels & Graydon LLP
Attorneys for Petitioner

Dates of hearing: September 14, 15, 2011.

COPIE CONFORME



Greffier adjoint